

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2/ 2023

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Affiché le
ID : 005-210500773-20230203-202302B-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt trois
le 1^{er} février à 17 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 23 janvier 2023

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu,

Absent : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie)

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

OBJET : Convention pour l'organisation des nocturnes pour la saison d'hiver 2022-2023 avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de signer une convention avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras en ce qui concerne les animations nocturnes du domaine skiable.

Elle précise les termes de la convention :

* La Régie Syndicale des Stations du Queyras s'engage à mettre le personnel suivant pour les nocturnes, de 17h à 19h :

- Un conducteur de téléski
- Un pisteur

* La Régie syndicale prendra à sa charge 50% de la somme due par l'Organisateur, à savoir 108 euros HT par nocturne, au titre de ces soirées nocturnes, au lieu de 216 euros HT, correspondant au niveau de charge moyen, supporté par la Régie.

La facturation sera donc de 108 euros HT durant la saison 2022-2023, indépendamment du nombre de nocturnes organisées pendant la semaine.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la proposition de la Régie Syndicale des Stations du Queyras
- Chargent Monsieur le 1^{er} Adjoint de signer la convention pour les nocturnes pour la saison 2022-2023

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

